



NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

DE LA COMMUNE D'ÉCOUEN

1. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il doit être voté par le Conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment la continuité des services publics et le fonctionnement des structures et équipements publics ;
- de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour notre commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

2. La section de fonctionnement

2.1 Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre commune d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de salles, loyers communaux, impôts locaux, dotations versées par l'Etat, restauration scolaire).

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, aux achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

2.2 Dépenses et recettes réelles de fonctionnement 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Budget 2021	Réalisé 2021
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 030 159,00 €	1 842 763,33 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 696 940,00 €	4 646 753,45 €
Chapitre 014 - Atténuations de charges	80 000,00 €	74 466,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	570 895,00 €	569 807,13 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	820 757,00 €	695 053,58 €
Chapitre 66 - Charges financières	100 137,74 €	99 969,31 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	16 500,00 €	4 419,52 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	30 000,00 €	- €
Totaux	8 345 388,74 €	7 933 232,32 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Budget 2021	Réalisé 2021
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	181 467,05 €	181 467,05 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	80 000,00 €	165 827,18 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	28 084,69 €	28 084,69 €
Chapitre 70 - Produits de sce du domaine et ventes diverses	427 000,00 €	502 843,47 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	6 154 369,00 €	6 304 848,86 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	883 573,00 €	1 142 242,07 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	351 000,00 €	381 061,65 €
Chapitre 76 - Produits financiers	- €	14,59 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	239 895,00 €	260 942,55 €
Totaux	8 345 388,74 €	8 967 332,11 €

Excédent réalisé 2021

1 034 099,79 €

WORLDWIDE
WORLDWIDE

Quelques explications concernant les dépenses :

Les charges à caractère général comprennent principalement :

- les fluides (eau, carburant, énergie)
- les fournitures d'entretien et de petits équipements
- les fournitures administratives
- les contrats de prestations de services (restauration scolaires, entretien bâtiments,...)
- l'entretien des terrains des bâtiments, des voiries et du matériel
- les frais de maintenance (copieurs, aires de jeux, extincteurs...)
- les frais d'assurance, d'actes et de contentieux
- les frais d'affranchissement et de communication

Les charges du personnel comprennent principalement :

- les salaires du personnel titulaire et non-titulaire
- les cotisations URSSAF et autres organismes.

Les atténuations de produits comprennent principalement les reversements de la commune à l'Etat (FPIC Fonds national de péréquation et FNGIR Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).

Les autres charges de gestion courantes comprennent principalement :

- les indemnités versées aux élus
- le service incendie
- les subventions aux associations, C.C.A.S (centre communal d'action sociale), C.D.E. (caisse des écoles)

Quelques explications concernant les recettes :

Les produits des services comprennent principalement :

- les concessions du cimetière
- les facturations du restaurant scolaire, garderie, ...

Les impôts et taxes comprennent principalement :

- les taxes foncières et d'habitation
- la taxe sur l'électricité
- les droits de mutations

Les dotations et participations comprennent principalement :

- la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)
- diverses compensations

Les autres produits de gestion courante comprennent principalement les loyers des locations des propriétés communales.

WORLD OF
WORLD OF

3. La section d'investissement

3.1 Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses, recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : quatre types de recettes coexistent :

- l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer toute ou partie de ses projets sur ses fonds propres

- les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement)

- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

- enfin, les emprunts, lorsque cela est nécessaire.

3.2 Dépenses et recettes d'investissement 2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	budget 2021	réalisé 2021	restes à réaliser 2021
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 084,69 €	28 084,69 €	- €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	455 000,00 €	443 235,43 €	- €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	160 592,37 €	60 317,08 €	40 485,82 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	619 454,87 €	246 841,37 €	63 461,68 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	2 740 259,91 €	513 597,65 €	607 005,66 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	74 372,49 €	- €	- €
Totaux	4 077 764,33 €	1 292 076,22 €	710 953,16 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	budget 2021	réalisé 2021	Restes à réaliser 2021
Chapitre 001 - Résultat reporté d'investissement	1 263 634,17 €	1 263 634,17 €	- €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	570 895,00 €	569 807,13 €	- €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 322 454,32 €	1 483 019,51 €	433,59 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	919 675,84 €	492 507,31 €	221 809,12 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €	2 239,00 €	- €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	240 000,00 €	- €	- €
Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations	-239 895,00 €	- €	- €
Totaux	4 077 764,33 €	3 811 207,12 €	222 242,71 €

Excédent réalisé en 2021

2 519 130,90 €

3.3 Synthèse du compte administratif 2021 et affectation des résultats

L'exécution du budget 2021 a dégagé des résultats qui ont été certifiés par le comptable public.

Ceux-ci se décomposent comme suit :

- Excédent de fonctionnement de 1 034 099,79 €
- Excédent d'investissement de 2 519 130,90 €

L'affectation des résultats a été votée au budget primitif 2021, comme suit :

- Affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement – article 1068 : 470.231,10 €
- Report en section de fonctionnement – article 002 : 563.868,69 €
- Report de l'excédent d'investissement, soit 2 519 130,90 € à l'article 001 en recettes d'investissement

Les principales dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2021, sont :

Chapitre 16 (emprunts) :

- Remboursement de la partie en capital de la dette communale pour 443 k€

Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) :

- Frais liés à la réalisation des documents URBA pour 2.310 €
- Frais d'études pour 56 k€ (MO : vestiaires stade + vidéoprotection + CTM + ronds-points + règlement local publicité + restauration orgue + solde travaux restaurant
- Concessions et droits similaires pour 1.480 € (logiciel projet jeunesse BEAT MAKER)

Chapitre 21 (immobilisations corporelles) :

- Aménagements extérieurs –article 2128- (VRD vestiaires stade + clôtures...) : 7.000 €
- Installations de voirie –article 2152 - (radars pédagogiques + portique parking) : 10 k€
- Matériels et outillages incendie – article 21568- (remplacements extincteurs + blocs secours +plans de sécurité incendie) : 39 k€
- Matériels et outillages techniques – article 2158- : 19 k€
- Matériel de transport –article 2182- (acquisition 2 minibus) : 47 k€
- Matériel de bureau et informatique – article 2183- (tablettes élus + tablette servie communication+ terminaux téléphoniques standard mairie) : 27 K€
- Mobilier-article 2184-(mobilier scolaire) :15 K€
- Autres immobilisations corporelles-article 2188) (matériel divers pour les écoles, la crèche, les structures enfance/jeunesse : mesureurs qualité d'air écoles, tables, bancs, meubles, présentoirs, petit matériel...) : 78 k€

Chapitre 23 (immobilisations en cours) :

- Constructions : 319 k€
 - Restauration de l'orgue de l'église
 - Construction des vestiaires du stade
 - Travaux peinture salles expositions à l'Office du Tourisme
 - Travaux peinture dans les écoles
- Installations, matériel et outillage : 193 k€
 - Travaux de voirie (vidéoprotection, réfection cour école Jules Verne, création d'allées, pose candélabres, éclairage, reprises d'enrobés sur voies et trottoirs, création de ralentisseurs, pose de canalisations...)

En sus de ces investissements, il est à noter 710 k€ de restes à réaliser en dépenses ; il s'agit de sommes engagées comptablement et non encore réalisées, qui sont prévues sur le budget suivant.

En recettes, 3 811 k€ ont été réalisés. Sont à noter :

- 1 263 k€ de résultat reporté d'investissement.
- 569 k€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections.
- 850 k€ d'excédent de fonctionnement capitalisé.
- 492 k€ de subvention

Comme en dépenses, des restes à réaliser viennent compléter ces montants, pour 221 k€ (subventions de la Région, du Département, de la CARPF et de l'Etat pour accompagner nos projets d'investissement).

SEVEN 93

2012